

ne l'en prisait que plus, car il était de ces gens qui, ayant coutume de duper les autres, sont quelquefois contents d'être pris pour dupes, si l'on y met de l'esprit et des formes.

Peyrolles avait un principe : quiconque accepte un maître doit veiller à la sécurité de celui-ci s'il ne s'en charge pas lui-même ou s'il néglige de s'en souvenir.

Or, Gonzague, si prudent d'ordinaire, n'y songait guère en ce moment, s'étant laissé aller à s'enivrer avec ses roués... Moins gris certes que Montaubert, le baron de Batz ou le gros Oriol ! Mais il n'en dormait pas moins de ce lourd sommeil que donne l'excès du vin.

Peyrolles devait donc veiller pour deux : son maître et lui-même ; quant aux autres, il s'en moquait économe de son premier péché...

L'intendant avait le nez long d'habitude : ce soir-là il flairait quelque chose d'insoupçonné et d'imprévu, dans lequel il serait mêlé. Ceux qui n'ont pas la conscience nette sont particulièrement aptes à ces sortes de pressentiments et le diable sait si celui-ci même avait une conscience.

Ses paupières étaient donc baissées, ses mains jointes sur ses maigres cuisses et ses interminables jambes se perdaient sous la nappe.

Toutefois, si son corps conservait ainsi une immobilité presque parfaite, il n'en était pas de même de son esprit qui vagabondait surtout vers des choses dépourvues de toute gaieté.

Il songeait d'abord que s'il prenait par hasard à cette heure à Aurore et à dona Cruz la fantaisie de s'enfuir, personne ne serait là pour les empêcher.

Il entrevoyait également par la pensée une brusque apparition de Lagardère parmi ce tas d'hommes ivres et s'avouait que, s'il en éparg-